

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Mende
LES HERMAUX - Commune

Séance du vendredi 15 novembre 2024

Délibération N° DE_033_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	6	6
Date de la convocation : 12/11/2024		
Pour	Contre	Abstention
6	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quinze novembre deux mille vingt-quatre, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL), sous la présidence de Monsieur YVES RODIER.

Présents : Monsieur YVES RODIER, Monsieur Pierre-Henri SEGUIN, Monsieur Julien VAYSSIER, Monsieur Vincent GELY, Monsieur Joel REVERSAT, Monsieur Jérémy SOLIGNAC

Représentés :

Absents et Excusés : Madame Sylvie DUBOIS

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Jérémy SOLIGNAC est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Division dans section pour baux

Le Maire informe qu'il a fait appel au bureau d'études SOGEXFO afin de répartir le bail de M. GELY Gérard rendu à la commune dans l'année 2024.

Considérant que cette étude a engendré des frais que M. le Maire souhaite diviser par le nombre de bénéficiaires. Etant donné qu'ils sont 8 concernés par cette distribution et le montant total de ces frais se montant à 1980€ TTC, chacun des bailleurs devra s'acquitter de la somme de 247.50€ TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE d'approuver la demande de M. le maire et de procéder aux titres de paiements correspondants,

AUTORISE Monsieur à signer tous les documents concernant ce dossier.

DE_033_2024

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur YVES RODIER
Président de séance



Monsieur Jérémy SOLIGNAC
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Solignac'.

Date de transmission de l'acte: 21/11/2024

Date de reception de l'AR: 21/11/2024

048-214800732-DE_033_2024-DE

A G E D I

DE_033_2024